

Atelier procédure violation de données et Contrôle CNIL

3 heures et 30 minutes

PDPATV



Objectifs pédagogiques

Dans le cadre de ses missions, le DPD est sollicité pour répondre à des demandes de patients ou du personnel des établissements. Il analyse toute nouvelle demande et rédige un document de réponse qu'il transmet aux agents en charge de la relation usager ou aux ressources humaines.

Il capitalise sur son travail en rédigeant des lettres types et des procédures. Il maintient à jour une liste des demandes et les réponses types associées. Ces documents sont mis à disposition des agents des établissements afin qu'ils puissent répondre en toute autonomie aux demandes déjà référencées.

Avec comme objectif d'harmoniser les pratiques et le partage d'expérience entre les établissements le DPD anime des réunions d'harmonisation des procédures et de revue des lettres types.

Au cours de cet atelier, le DPD répondra à toutes les interrogations des participants concernant les contrôles CNIL.

L'objectif est de favoriser la compréhension, les enjeux de telles situations afin d'en assurer la meilleure gestion possible.

Une mise en situation pourra être réalisée.



Public(s)

Toute personne concernée par la mise en œuvre de la protection des données personnelles (RH, DSI, RSSI, Direction, DIM, ...) ou qui souhaite être sensibilisée sur les principes de ce nouveau règlement dans le contexte santé.



Pré-requis



Modalités pédagogiques

Atelier basé sur la pratique



Moyens et supports pédagogiques

support



Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation en fin de session

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification



Formateur



Programme

- Connaître les enjeux de la sécurité des données pour l'établissement
- Savoir évaluer les incidents de sécurité
- Savoir déclarer les violations de données à la CNIL
- Savoir gérer une violation de données
- Savoir gérer un contrôle de la CNIL

